

Québec, le 29 mai 2015

6211-24-075

Madame Lynn Jacobs
Énergies Durables Kahnawà:ke
P.O. Box 1110
2 River Road, 3rd Floor
Kahnawà:ke (Québec) J0L 1B0

Objet : Projet de Parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 19, 20 et 21 mai derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes dont les réponses sont requises pour le 4 juin 2015, au plus tard :

1. À la p. 16 du PR3.1, le promoteur souligne que la fondation hors sol aurait le même diamètre que la tour, soit 9,5 m, alors qu'à la p. 18, le promoteur mentionne que le diamètre de la base de la tour est de 6,8 m. Quel est le diamètre de la base de la tour exactement ?
2. Quel est l'usage actuel ou (ancien) du bâtiment qui serait utilisé comme bâtiment de service ? Veuillez préciser s'il est actuellement utilisé. Pouvez-vous préciser les activités qui y seraient réalisées ? Pouvez-vous indiquer la localisation de la salle de contrôle du projet et détailler son fonctionnement ?
3. Comment les représentants du comité consultatif ont-ils été choisis? Avez-vous envisagé la présence de représentants gouvernementaux sur le comité consultatif à titre de facilitateur ? Veuillez préciser.
4. Sur son site internet, le promoteur mentionne qu'un bureau a été ouvert à Saint-Cyprien-de-Napierville en février 2015 afin de fournir un lieu de rencontre pour les citoyens et les autres parties prenantes voulant se renseigner sur le projet, poser des questions et discuter de leurs préoccupations. Avant l'ouverture de ce bureau, quels moyens ont été mis en place afin d'informer et de consulter les citoyens ?
5. Quelle est la préoccupation à l'égard des radars du trafic maritime dans la zone du projet (PR3.2, carte 8) ? Veuillez préciser si la Garde côtière a été consultée et documenter leurs préoccupations le cas échéant.

6. Selon l'étude d'impacts (PR3.1, p. 102) le CRE de la Montérégie aurait proposé, en février 2013 des recommandations pour aider le projet à aller de l'avant et créer des ponts entre les deux communautés. L'UPA aurait également fait des propositions afin de minimiser les impacts du projet. Veuillez préciser les recommandations faites par le CRE et l'UPA.
7. Le promoteur mentionne que la Commission de développement économique Kahnawà:ke et Air Énergie TCI se sont partagées durant une période les responsabilités relatives au développement du projet. Pouvez-vous dresser un historique du partage des responsabilités? À quel moment la responsabilité du développement du projet est-elle devenue à 100 % la responsabilité de la commission de développement économique de Kahnawà:ke ? Quelle est l'implication d'Air Énergie aujourd'hui ? Qui était le fournisseur au moment de l'appel d'offres et quel était le plan de financement ?
8. Veuillez dresser un portrait des sources de financement du projet (fonds propres ou financement par dette). Est-ce qu'il y a eu des modifications à la suite de l'appel d'offres et de la signature du contrat avec Hydro-Québec ?
9. Quels sont les montants investis jusqu'à maintenant (ex. pour les différentes études) ?
10. Veuillez préciser si le promoteur prévoit mettre en place un comité de maximisation des retombées économiques.
11. Veuillez déposer un tableau synoptique des retombées économiques directes et indirectes prévues (en phase de construction et d'exploitation).
12. De 50 à 75 emplois seraient créés durant la construction et de 2 à 4 emplois le seraient durant l'exploitation (PR3.1, p. 159). Veuillez préciser les types d'emplois ainsi que leur provenance.
13. Est-ce que les employés d'autres parcs éoliens pourraient combler les emplois prévus lors de l'exploitation ?
14. Malgré la diminution de puissance et les pénalités, le promoteur prévoit que le pourcentage de retour sur l'investissement versé à la communauté mohawk de Kahnawà:ke serait le même (PR5.2.1, p. 5). Veuillez préciser le pourcentage de retour sur l'investissement prévu. Qu'en est-il pour les propriétaires et la communauté d'accueil ?
15. Le promoteur précise au tableau 2-1 du PR3.1, p. 13 qu'une distance de 200 m entre certains bâtiments (de ferme, commerciale, refuge, etc.) s'appliquerait selon la réglementation de la MRC et que quelques bâtiments seraient dans les limites et à moins de 200 m. Qu'en est-il vraiment ?
16. Le promoteur mentionne qu'il prévoit rencontrer le propriétaire du lot enclavé (PR5.1, p. 64). Est-ce que la rencontre a eu lieu ? Veuillez préciser et décrire les mesures qui seraient mises en place avec ce propriétaire pour atténuer les dérangements. Pouvez-vous identifier sur une carte du projet les lots qui seraient enclavés ?

17. Le promoteur précise qu'un chemin agricole existant serait réhabilité permettant de récupérer 1,51 ha pour l'agriculture (PR5.1, p. 65). Veuillez préciser en quoi consiste cette réhabilitation.
18. Qu'est-ce qui permettrait d'expliquer la grande différence de densité des chiroptères sur le territoire du projet de parc éolien Saint-Cyprien et celui du parc éolien Montérégie (PR3.2, Annexe G, p. 15) ?
19. Au sujet des aires de lavage et de la récupération des eaux, peut-on avoir une idée des installations? Si les superficies sont déjà utilisées par les agriculteurs à d'autres fins que la culture, devront-ils s'en trouver d'autres (PR5.1, carte 2; PR5.2.1, p. 24) ?
20. Comment la composante touristique a été intégrée dans l'analyse du promoteur? Veuillez dresser un portrait de l'industrie touristique et agrotouristique de la région ainsi qu'une évaluation des impacts appréhendés sur leurs activités.
21. Le promoteur prévoit mettre en place un programme permettant d'évaluer l'impact ressenti par les résidents à moins de 2 km du projet et les touristes après la première année de mise en service du parc (PR3.1, p. 219; PR5.1, p. 40). Veuillez préciser si cela est représentatif de la population.
22. Quelles mesures pourraient être mises en place advenant que l'impact soit négatif? Mesures d'atténuation ou de compensation ?
23. Le promoteur précise que les simulations visuelles ont été présentées lors de la rencontre porte ouverte et lors de rencontres spécifiques avec d'autres parties prenantes (PR5.3.1, p. 7). Veuillez préciser les participants à ces rencontres spécifiques et les autres parties prenantes. Veuillez préciser également comment les simulations ont été reçues et si des modifications ont été réalisées au projet à la suite des commentaires. Est-ce qu'un rapport des observations de la rencontre porte ouverte a été réalisé? Veuillez le déposer le cas échéant.
24. Le promoteur souligne que le projet serait marginalement visible du radar primaire de surveillance de Mirabel et que NAV Canada lèverait son objection si des mesures d'atténuation techniques étaient appliquées afin d'éliminer l'interférence aux systèmes (PR3.1, p. 86; PR5.1, p. 84). Veuillez préciser la nature de ces mesures ainsi que l'état d'avancement des échanges avec NAV Canada.
25. Le promoteur souligne que les positions de configuration modifiées ont été déposées en 2014 au Service météorologique d'Environnement Canada et qu'aucune réponse n'a été obtenue (PR5.1, p. 83). Quel est l'état d'avancement ?
26. Veuillez préciser le nombre de résidences qui subiraient l'impact de l'augmentation du camionnage (PR3.1, p. 170 et 171).

Il est également possible que d'autres demandes vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rita LeBlanc
Pour Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

c.c. M. Stéphane Poirier